

**THE FIRST CONFERENCE
OF MINISTERS RESPONSIBLE
FOR METEOROLOGY
IN AFRICA**



**CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA
MÉTÉOROLOGIE EN AFRIQUE
DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

1. **Nous**, ministres et chefs de délégation, réunis lors du débat ministériel organisé au cours de la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique, à Nairobi (Kenya), les 15 et 16 avril 2010;
2. **Notant** l'accroissement des risques et des menaces qui pèsent sur le développement durable et qui sont liés à des catastrophes dont 90 % sont causées ou aggravées par des phénomènes météorologiques ou hydrologiques extrêmes, et notant également que les pays africains font face aux enjeux multiformes de la variabilité et du changement climatiques, lesquels exigent notamment, de la part des pouvoirs publics et des collectivités, des décisions fondées sur des données et informations scientifiquement éprouvées et permettant d'élaborer des stratégies d'adaptation et des plans d'action dans le cadre des processus et politiques de développement actuellement mis en œuvre à l'échelle nationale, sous-régionale et continentale;
3. **Reconnaissant** que l'information, les services et les produits météorologiques et climatologiques sont essentiels au développement socio-économique dans les secteurs sensibles au climat, en particulier la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les transports, la réduction des risques de catastrophes, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la gestion et la mise en valeur des ressources en eau, la production et la distribution d'énergie et le tourisme;
4. **Notant** les lacunes que présentent les réseaux d'observation et de télécommunication opérationnels – y compris les réseaux maritimes – et leurs répercussions négatives sur la fiabilité de l'information et des services météorologiques et climatologiques, et tenant compte de la nécessité de remédier collectivement à cette situation afin de permettre aux Services météorologiques nationaux africains de remplir leur mandat aux niveaux national, régional et international;
5. **Considérant** que les phénomènes météorologiques et climatiques ne connaissent pas de frontières et qu'aucun pays ne peut assurer à lui seul la prestation de l'ensemble des services météorologiques et climatologiques requis, et conscients du besoin urgent d'œuvrer conjointement et en synergie

pour contribuer concrètement et efficacement au développement de nos pays en exploitant toutes les possibilités qu'offrent la météorologie et les sciences connexes;

6. **Tenant compte** de la décision sur le changement climatique et le développement adoptée lors de la huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, en 2007, où de vives préoccupations ont été exprimées au sujet de la vulnérabilité des secteurs socio-économiques et des systèmes de production africains à la variabilité et au changement climatiques, et notant que les pays africains ont réellement besoin de ressources supplémentaires pour leur adaptation en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;
7. **Nous référant** à la résolution 26 adoptée en 1999 par le Treizième Congrès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques nationaux, selon laquelle les Membres de l'OMM sont instamment priés de mandater les Services météorologiques nationaux en tant qu'organes officiels chargés de produire des avis météorologiques pour la sécurité du public afin de contribuer à minimiser les risques pour la santé et la sécurité des citoyens ainsi qu'en tant que principales administrations nationales et sources officielles d'informations et de conseils sur l'état actuel et futur de l'atmosphère et d'autres aspects du temps et du climat au niveau national à l'appui de l'élaboration de politiques, et rappelant la nécessité d'assumer, à l'échelon national, régional et international, la responsabilité de mettre en œuvre les programmes de l'OMM;
8. **Conscients** de l'appui apporté aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux par les institutions sous-régionales et régionales, et notamment par le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Centre de suivi de la sécheresse (DMC) relevant de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et les centres régionaux de formation professionnelle de l'OMM établis en Afrique.
9. **Reconnaissant** la nécessité de veiller à ce que les besoins de toutes les sous-régions en matière de services météorologiques et climatologiques soient convenablement pris en compte par leurs institutions sous-régionales respectives:
10. **Reconnaissant** l'importance des programmes mis en œuvre en Afrique, tels que ClimDev Afrique, qui porte avant tout sur les observations relatives au climat, le Programme de surveillance de l'environnement en Afrique dans la perspective d'un développement durable (AMESD), fondé sur les observations par satellite, et l'initiative AEWACS (African Early Warning and Climate Services), et en particulier du soutien apporté par la Banque africaine de développement, la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique et l'Union africaine;

11. **Reconnaissant** les avantages socio-économiques que procure en Afrique l'utilisation de l'information météorologique dans des secteurs tels que les transports, l'agriculture, la santé et les ressources en eau;
12. **Notant** avec satisfaction que l'OMM, en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, des institutions régionales et sous-régionales et divers partenaires pour le développement, aide les pays africains à tirer profit des progrès scientifiques et technologiques accomplis ces dernières années, notamment en matière d'accès aux informations météorologiques satellitaires, pour mettre au point des produits et des services météorologiques et climatologiques qui contribuent à la planification, aux politiques et aux programmes en faveur du développement à l'échelle nationale et régionale;
13. **Considérant** les besoins impérieux et urgents du secteur de l'aéronautique en matière de pratiques recommandées et normalisées et en ce qui concerne la mise à disposition et la fourniture d'informations de qualité en vue d'assurer la sécurité de la navigation aérienne internationale;
14. **Rappelant** la décision d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) prise par les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les chefs de délégation ayant participé au segment de haut niveau de la troisième Conférence mondiale sur le climat, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 31 août au 4 septembre 2009;
15. **Ayant examiné** les conclusions du segment expert de la Conférence ministérielle organisée à Nairobi du 12 au 14 avril 2010, et en particulier son analyse des incidences positives de l'application des informations, produits et services météorologiques, hydrologiques et climatologiques à divers secteurs du développement socio-économique, y compris la réduction des risques de catastrophes, ainsi que les recommandations formulées au sujet des programmes, projets et activités en cours et prévus;

Nous engageons:

- a) À renforcer les Services météorologiques nationaux et à assurer leur pérennité en les dotant de toutes les ressources nécessaires et de cadres institutionnels adéquats afin de leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs fonctions, dans la mesure où ils constituent l'un des piliers de l'infrastructure nationale pour le développement de nos pays et de notre continent et où ils contribuent à la sécurité et au développement durable, en particulier dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes;
- b) À prendre toutes les mesures nécessaires pour que les Services météorologiques nationaux africains puissent satisfaire aux exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité d'ici novembre 2012.

Convenons:

- a) D'établir la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) en tant que mécanisme de haut niveau destiné à favoriser le développement de la météorologie et de ses applications en Afrique, comprenant un Bureau composé du Kenya (président), du Mali (premier vice-président), du Zimbabwe (deuxième vice-président), du Congo (troisième vice-président) et du Maroc (rapporteur), représentant les cinq sous-régions africaines, ce Bureau devant représenter l'AMCOMET au cours de l'intersession;
- b) De constituer, lors de cette conférence, une Équipe spéciale composée des cinq membres du Bureau et de l'Algérie (Afrique du Nord), du Cameroun (Afrique centrale), du Ghana (Afrique de l'Ouest), de l'Ouganda (Afrique de l'Est) et d'un représentant de l'Afrique australe (à désigner)¹, pour un total de dix (10) membres. L'Équipe spéciale, qui doit être présidée par le président de l'AMCOMET, va définir le cadre institutionnel et les dispositions internes de l'AMCOMET, le secrétariat étant assuré par l'OMM avec le concours de l'Union africaine. L'Équipe spéciale devrait présenter une proposition lors de la première session de l'AMCOMET, qui devrait se réunir régulièrement et au minimum tous les deux ans;
- c) De prendre, dans les deux ans, les mesures nécessaires pour élaborer une stratégie africaine pour la météorologie visant à intensifier la coopération entre les pays africains en vue de renforcer les capacités de leurs Services météorologiques nationaux ainsi que les centres climatologiques régionaux et sous-régionaux établis en Afrique, afin de répondre aux besoins des gouvernements et de la société en matière d'informations et de services météorologiques et climatologiques, compte tenu de la Déclaration émanant de la réunion d'experts de la présente Conférence ministérielle et des mesures de planification relatives au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC);
- d) De mettre en place en Afrique centrale, avec le concours de l'OMM et de ses partenaires, une structure sous-régionale en vue de la surveillance du climat et de l'adaptation au changement climatique dans la perspective d'un développement durable de la sous-région;
- e) D'inciter les partenaires des domaines technique et financier, la communauté internationale et le système des Nations Unies et ses institutions à apporter leur soutien à l'AMCOMET ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la météorologie;
- f) De veiller à ce que les Services météorologiques nationaux ainsi que les centres régionaux et sous-régionaux établis en Afrique aient accès au Fonds vert pour le climat de Copenhague par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement et d'autres mécanismes;

¹ Les ministres d'Afrique australe ont désigné la Zambie comme pays représentant de la Région au sein de l'Équipe spéciale au cours de la réunion des ministres responsables des transports et de la météorologie le 28 mai 2010.

- g) De s'assurer que les Services météorologiques nationaux bénéficient des dispositifs de recouvrement des coûts pour ce qui est des services de météorologie aéronautique et maritime et d'autres mécanismes;
- h) D'inviter l'OMM à prendre note de la présente Déclaration, à la porter à l'attention des participants à la soixante-deuxième session de son Conseil exécutif, à la quinzième session de son Conseil régional pour l'Afrique et à son Seizième Congrès et à prendre les mesures qui s'imposent;
- i) D'inviter la Commission de l'Union africaine à prendre note de la présente Déclaration, à la porter à l'attention du prochain Sommet de l'Union africaine et à prendre les mesures qui s'imposent.